

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

II – RESSOURCES HUMAINES

3. Présentation du bilan social 2019

Rapport au Conseil municipal :

Le Bilan Social constitue l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public. Il permet d'apprécier la situation de la Commune à la lumière de données sociales telles que les effectifs, la formation, l'absentéisme, le temps de travail, les conditions de travail, la rémunération et les droits sociaux.

Par la loi du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales doivent établir leur bilan social au minimum tous les deux ans.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a requalifié ce bilan en rapport social unique qui rassemblera les données à partir desquels seront établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Celui devra être présenté obligatoirement chaque année au Comité social territorial (fusion du Comité technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) mais aussi à l'assemblée délibérante.

- **Au niveau de l'effectif :**

Au 31 décembre 2019, la Commune d'Oberhausbergen est composée de 87 agents :

- 50 agents fonctionnaires (titulaires/ stagiaires),
- 37 agents contractuels (droit public/ droit privé).

L'effectif est composé de 56 femmes et 31 hommes, répartis entre les catégories suivantes :

- 4 agents de catégorie A,
- 27 agents de catégorie B,
- 56 agents de catégorie C.

En 2019, la Commune a recruté 23 agents et au 31 décembre 2019, 22 départs ont eu lieu suite à des fins de contrats à durée déterminée (CDD et saisonniers), des départs à la retraite, des mutations, etc.

- **Au niveau de la formation :**

En 2019, 16 agents ont bénéficié de formations auprès du CNFPT et de prestataires extérieurs, soit 18,39% de l'effectif.

Les jours en formations représentaient 45 jours sur l'année

- **Au niveau de l'absentéisme**

438 jours en maladie ordinaire dont 15 en demi-traitement :

- 29 agents concernés, soit 33% de l'effectif
- 82 arrêts maladie déposés, dont 21 prolongations.

Depuis la mise en place du jour de carence au 1^{er} janvier 2018, le montant brut chargé s'est élevé à 4 078,53 €.

- **Au niveau de l'effectif en ETP (équivalent temps plein)**

Les agents représentent 67,38 ETP.

- **Au niveau de la carrière des agents titulaires**

En 2019, 24 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon et 4 ont bénéficié d'un avancement de grade. 1 dossier de promotion interne a été présentée à la Commission administrative paritaire du Centre de gestion du Bas-Rhin.

- **Au niveau de la masse salariale en 2019**

Les charges du personnel prévues, inscrites au chapitre 012 du budget communal sont de 2 720 000,00 € en 2019.

Les charges du personnel réalisées, inscrites au chapitre 012 du budget communal sont de 2 700 146,72 € en 2019, soit 99,27 % des crédits inscrits au budget 2019.

- **Au niveau des droits sociaux**

La Commune d'Oberhausbergen a créé par délibération en date du 14 mai 2012 ses propres œuvres sociales qui comprennent notamment les tickets restaurant.

En 2019, le nombre de ticket restaurant attribué a été de 6 602 pour 45% des agents en bénéficiant. La valeur faciale du ticket est de 6,00 € pris en charge à 60% par la Commune suite au Comité Technique en date du 4 mai 2017.

- **Au niveau de la participation financière de la Commune à la mutuelle et à la prévoyance**

Par délibération en date du 21 décembre 2018, la Commune d'Oberhausbergen a adhéré à la convention de participation mutualisée du Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2019 concernant la mutuelle santé.

En 2019, 49 agents y ont souscrit, soit 52% de l'effectif.

Par délibération en date du 9 décembre 2019, la Commune d'Oberhausbergen a adhéré à la convention de participation mutualisée du Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1^{er} janvier 2020 concernant la prévoyance.

En 2019, 37 agents y ont souscrit, soit 39% de l'effectif.

Vu le présent rapport ;

Vu l'approbation des conclusions du bilan social 2019 de la Commune d'Oberhausbergen par le Comité Technique dans sa séance du 8 octobre 2020 ;

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du bilan social 2019 de la Commune d'Oberhausbergen.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

